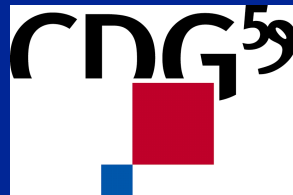


Atelier 3 : Agir sur l'environnement technique du travail

Assises de la prévention – Santé et sécurité au travail
9 novembre 2010 – Lille

Animateur :

Pierre Souchon, Directeur Ingénierie Santé et Travail – Dexia Sofcap



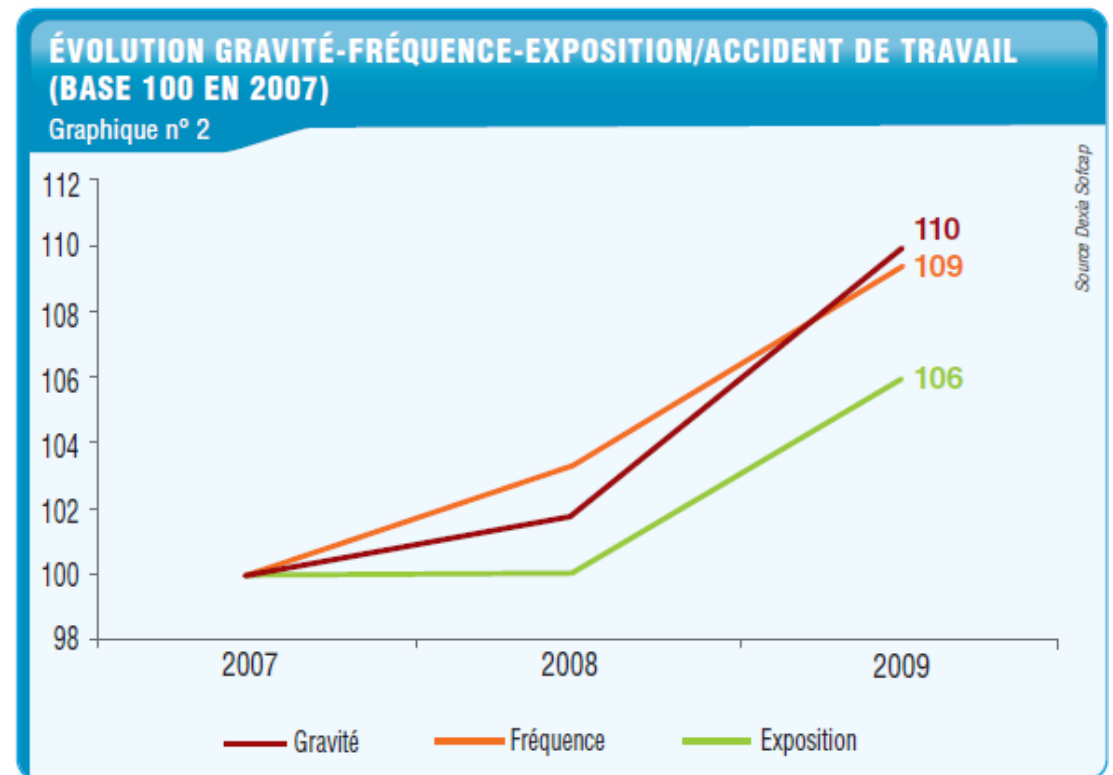
Les accidents de service dans la Fonction Publique Territoriale

Une dégradation de l'absentéisme entre 2007 et 2009

Un accroissement des absences pour raison de santé au sein des collectivités territoriales qui interroge :

→ Quelles actions déployer pour maîtriser les risques professionnels ?

→ Comment agir sur l'environnement technique du travail ?



Un atelier en cinq séquences

Atelier 3 : agir sur l'environnement technique du travail

1 – Les travaux sur voirie

Benoit Vanbatten – ACFI – CDG 59
Philippe Martens – ACFI – CDG 59

2 – Collecte des déchets ménagers

André-Marie Loock – Sous Directeur Santé et Travail – CARSAT
Fabrice Gonce – Ingénieur Hygiène et Sécurité – CARSAT

3 – CCAS – Prévention des risques « aides et soins à domicile »

André-Marie Loock – Sous Directeur Santé et Travail – CARSAT
Emmanuel Delecourt – Ingénieur Conseil – CARSAT

4 – Ergonomie au poste de travail

François Mirasola – Ergonome – Lille Métropole Communauté Urbaine

5 – Les agents TOS : Amélioration des conditions et de l'environnement de travail

Jean-Marie Schalkens – Ingénieur Sécurité et Conditions de Travail
Conseil Régional Nord – Pas de Calais



1 – Les travaux sur voirie

Benoit Vanbatten
ACFI – CDG 59

Philippe Martens
ACFI – CDG 59

Dexia Sofcap
Assurances - Personnel des collectivités locales



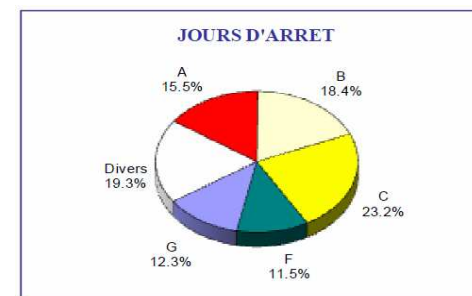
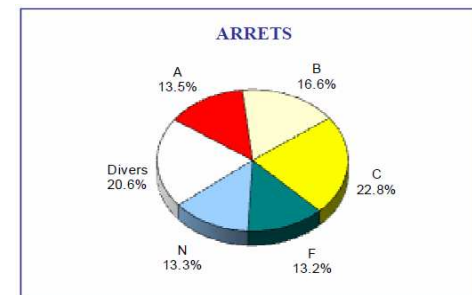
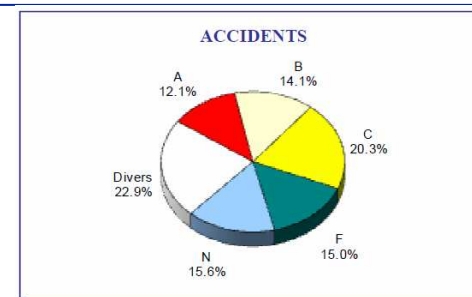
Les travaux sur voirie

Atelier 3 : agir sur l'environnement technique du travail

En 2009, quels accidents survenus parmi les collectivités territoriales, sur les activités de voirie ?

- Un accident sur quatre (26,2 %) est une chute ou glissade
- Un accident sur cinq (20,3 %) un effort de soulèvement
- Un accident sur deux entraîne des lésions cutanées.

ELEMENT MATERIEL	REPARTITION DES AGENTS ACCIDENTES	
A	Chute ou glissade de plain-pied	12.1%
B	Chute ou glissade avec dénivellation	14.0%
C	Effort de soulèvement	20.4%
D	Outil à main	6.1%
E	Autre machine	4.4%
F	Objet ou masse en mouvement accidentel	15.0%
G	Véhicule ou engin en circulation	8.1%
H	Autre choc	0.0%
I	Produit et appareil chaud ou froid	0.2%
J	Electricité et générateur de rayonnement	0.3%
K	Produit chimique dangereux	0.9%
L	Agression, morsure	2.7%
M	Pas d'élément matériel	0.3%
N	Autres	15.6%
NR	Non Renseignée	0.0%



Les travaux sur voirie

Atelier 3 : agir sur l'environnement technique du travail

- Quelle capacité d'intervention sur *l'environnement technique* du travail, dans le cas particulier des activités de voirie ?

- Quels « retours d'expérience », quels enseignements proposés par les missions d'inspection du Centre de Gestion du Nord ?

- Quelles « bonnes pratiques » déployer ?



2 – La collecte des déchets ménagers

André-Marie Loock

Sous Directeur Santé et Travail – CARSAT

Fabrice Gonce

Ingénieur Hygiène et Sécurité – CARSAT

Dexia Sofcap

Assurances - Personnel des collectivités locales



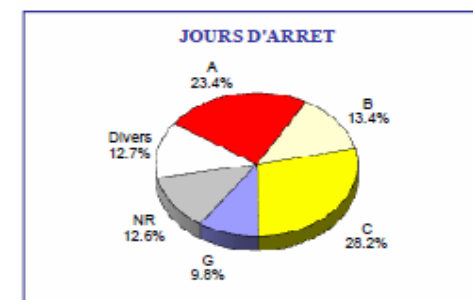
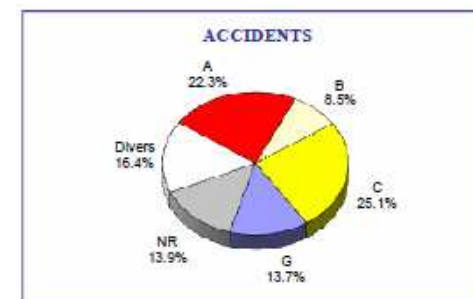
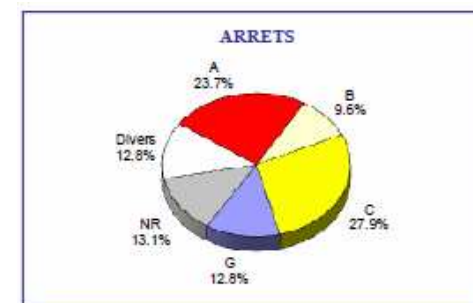
La collecte des déchets ménagers

Atelier 3 : agir sur l'environnement technique du travail

En 2009, quels accidents survenus parmi les collectivités territoriales, sur l'activité de collecte des déchets ménagers ?

- Un accident sur trois (30,8 %) est une chute ou glissade ;
- Un accident sur quatre (25 %) un effort de soulèvement
- Un arrêt sur cinq entraîne une entorse ou une luxation.

ELEMENT MATERIEL	
A	Chute ou glissade de plain-pied
B	Chute ou glissade avec dénivellation
C	Effort de soulèvement
D	Outil à main
F	Machine et appareil
G	Objet ou masse en mouvement accidentel
H	Véhicule ou engin en circulation
I	Autre choc
J	Produit et appareil chaud ou froid
K	Electricité et générateur de rayonnement
L	Produit chimique dangereux
M	Agression, morsure
N	Autres
NR	Non Renseignée

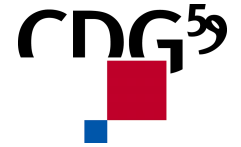


La collecte des déchets ménagers

Atelier 3 : agir sur l'environnement technique du travail

Comment, dans le contexte particulier de la collecte des déchets ménagers, agir sur l'environnement technique du travail ?

- ❑ Quels leviers de maîtrise de l'environnement technique du travail ?
- ❑ Quelles « bonnes pratiques » en matière de collecte ? Quelles recommandations ?
- ❑ Un « double rôle » pour la collectivité territoriale : employeur, et donneur d'ordre ?



3 – Prévention des risques « aides et soins à domicile »

André-Marie Loock
Sous Directeur Santé et Travail – CARSAT

Emmanuel Delecourt
Ingénieur Conseil – CARSAT

Dexia Sofcap
Assurances - Personnel des collectivités locales



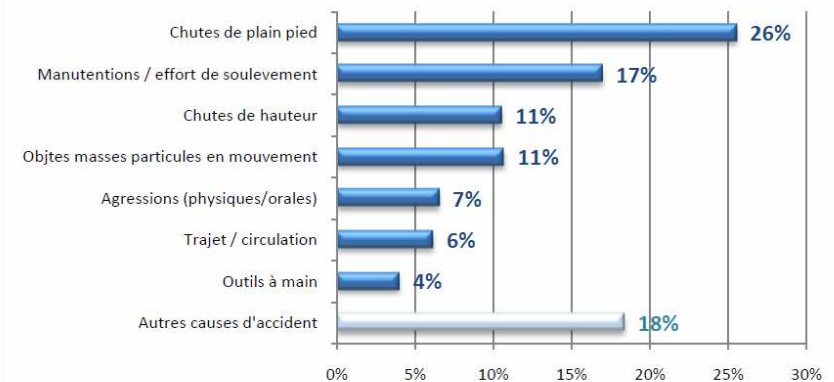
La prévention des risques « aides et soins à domicile »

Atelier 3 : agir sur l'environnement technique du travail

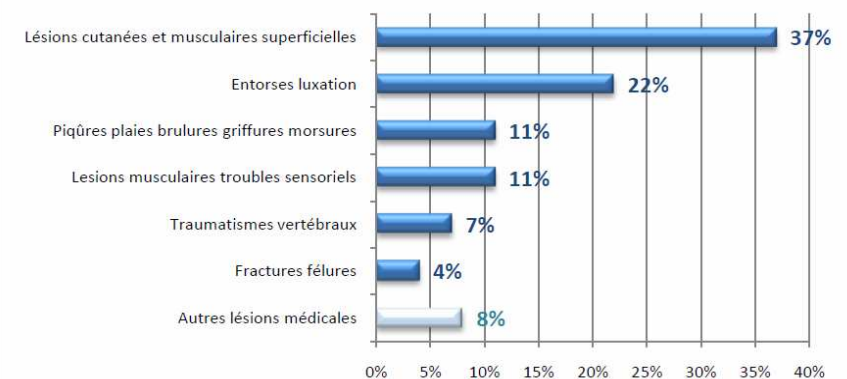
Parmi les métiers de la filière sanitaire et sociale :

- Un accident sur quatre a pour cause une chute de plain pied
- Près d'un accident sur cinq, un effort de soulèvement
- Entorse ou luxation dans plus d'un accident sur cinq

Répartition des principales causes d'accident - 2008



Répartition des principales natures d'accident - 2008



La prévention des risques « aides et soins à domicile »

Atelier 3 : agir sur l'environnement technique du travail

Dans le contexte spécifique des métiers de l'aide et du soin à domicile, comment agit sur l'environnement technique du travail ?

- ❑ A quels risques les agents sont ils exposés dans ce contexte de travail ?
- ❑ Un environnement de travail sur lequel l'employeur possède peu de marges de manœuvre ?
- ❑ Quelles « bonnes pratiques » déployer ?
- ❑ La CARSAT : un « double intérêt » pour les conditions de travail ?



4 – Ergonomie au poste de travail : Adapter le poste de travail à l'homme

François Mirasola

Ergonome – Lille Métropole Communauté Urbaine

Dexia Sofcap
Assurances - Personnel des collectivités locales



Ergonomie au poste de travail : Adapter le poste de travail à l'homme

Atelier 3 : agir sur l'environnement technique du travail

Adapter le poste de travail à l'homme :

- ❑ L'environnement *technique*, seul levier d'intervention ?
- ❑ Quels champs d'intervention rendus possibles par les études ergonomiques et les études des situations de travail ?
- ❑ Quelles « bonnes pratiques » déployer ?
- ❑ L'expérience de Lille Métropole en matière de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques.



5 – Les agents TOS : Amélioration des conditions et de l'environnement de travail

Jean-Marie Schalkens

Ingénieur Sécurité et Conditions de Travail –
Conseil Régional Nord – Pas de Calais

Dexia Sofcap
Assurances - Personnel des collectivités locales



Les agents TOS : Amélioration des conditions et de l'environnement de travail

Atelier 3 : agir sur l'environnement technique du travail

L'acte II de la Décentralisation : transfert des agents TOS aux départements et régions

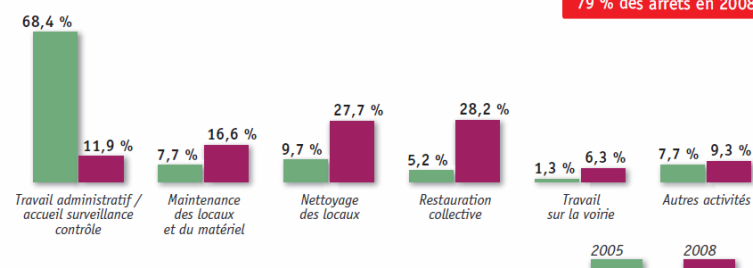
Entre 2005 et 2010, une évolution considérable de l'accidentologie au sein des régions et des départements

Des métiers « nouveaux » à intégrer dans les politiques de santé au travail

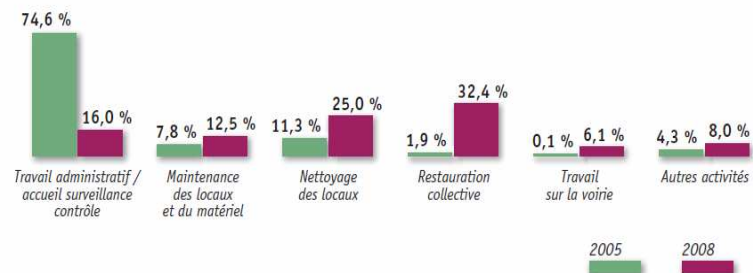
Quelles actions de prévention des risques professionnels conduire à destination des agents « TOS » ?

Comparaison 2005/2008 des causes d'accident

Un renversement des arrêts des activités administratives aux activités techniques



Un renversement également visible dans la ventilation des jours d'arrêt



Les agents TOS : Amélioration des conditions et de l'environnement de travail

Atelier 3 : agir sur l'environnement technique du travail

L'acte II de la Décentralisation a entraîné le transfert des agents « TOS » des collèges et lycées, aux employeurs territoriaux :

- ❑ L'expérience de la Région Nord Pas de Calais
- ❑ Quel état des lieux ?
- ❑ Quel déploiement des actions ?
- ❑ La question de « l'employeur » : quel positionnement, quelles solutions mobiliser ?